



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 145 - 29.10.2015

En exercice ... 26  
Présents ..... 21  
Votants ..... 26  
Abstention ..... 0

**SERVICES TECHNIQUES**

**12. ETUDES ET TRAVAUX**

**DIGUES – HORS PAPI**

**Marché de petits travaux d'entretien manuel des ouvrages  
hydrauliques – Autorisation de signature**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
Le 29 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 octobre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** Mme Marlyse PALITO.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015145-DE  
Reçu le 30/10/2015



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

### DÉLIBÉRATION

N° 145 - 29.10.2015

En exercice ... 26  
Présents ..... 21  
Votants ..... 26  
Abstention ..... 0

### SERVICES TECHNIQUES 12. ETUDES ET TRAVAUX DIGUES – HORS PAPI **Marché de petits travaux d'entretien manuel des ouvrages hydrauliques – Autorisation de signature**

*Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,*

*Vu le Code des marchés publics, et plus particulièrement des articles 14, 28, 53 et 77,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment les alinéas 3 et 5 du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2015,*

Considérant qu'il convient de réaliser un petit entretien manuel sur les ouvrages hydrauliques de l'Ile de Ré (petit rejointoiement manuel, remplacement de pierres, ...), pour éviter des travaux plus conséquents,

Considérant que ces petits travaux d'entretien manuels doivent être réalisés régulièrement, à la fois préventivement ou dans l'urgence dès l'observation d'un désordre sur les ouvrages hydrauliques de l'Ile de Ré,

Considérant que, pour ce faire, il convient de passer un marché passés pour une durée d'un an, dans le cadre d'une procédure adaptée à bons de commande (articles 28 et 77 du Code des marchés publics).

Considérant que le marché se compose de deux lots selon les coûts estimés suivants :

- Lot 1 – Petits travaux manuels préventifs sur les ouvrages hydrauliques pour un montant de minimum 50 000 € HT et maximum 90 000 € HT,
- Lot 2 – Petits travaux manuels d'urgence sur les ouvrages hydrauliques pour un montant de minimum 20 000 € HT et maximum 50 000 € HT.

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015145-DE  
Reçu le 30/10/2015

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les futurs marchés de petits travaux d'entretien manuels sur les ouvrages hydrauliques de l'île de Ré.

Affichée le : 30 octobre 2015

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à

compter de la présente notification.

017-24170045 - 2015-1029 - DE 145-DE  
Reçu le 30/10/2015